

ASSURANCE

Votre inscription vous assure le bénéfice d'une police d'assurance souscrite auprès de "la sauvegarde", 76, rue de Prony 75017 PARIS dans le cadre des activités de la FCSAD.

Le secrétariat du club tient à la disposition de tout adhérent qui en ferait la demande une documentation complète sur les conditions du contrat, et sur les garanties complémentaires que propose cette même compagnie.

*Association "loi de 1908" inscrite au tribunal d'instance de Strasbourg (Volume XXXII nr 49) Affiliée à la FCSAD (179 03 T)
Agréée jeunesse et sports 6.S.344.*

CADRE RESERVE A LA SECTION TENNIS

Vous adhérez à la section tennis du CSAGS de la Garnison de Strasbourg. A votre disposition sont mis deux courts couverts ainsi que trois courts extérieurs. L'état des courts extérieurs (bien que conforme aux normes) ne devra, en aucun cas, être un argument pour intenter des poursuites envers le club ou son Président en cas d'incident ou d'accident survenant lors de leur utilisation.

Date et signature :